

## ORDRES DE RENVOI

CHAMBRE DES COMMUNES

Le VENDREDI 22 mars 1946

*Résolu*.—Qu'un comité spécial soit institué pour faire l'examen des dépenses faites à même les sommes que le Parlement a votées pour la défense nationale et la démobilisation, et pour d'autres services qui ont une relation directe avec la guerre, y compris l'aliénation des biens de guerre de surplus, et pour signaler les économies compatibles avec l'exécution de la politique énoncée par le Gouvernement qui, le cas échéant, peuvent être effectuées; et que, nonobstant l'article 65 du Règlement, le comité se compose de vingt-cinq membres, savoir: MM. Benidickson, Black (*Cumberland*), Bradette, Cleaver, Côté (*Verdun*), Dion (*Lac-St-Jean-Roberval*), Golding, Homuth, Isnor, Jackman, Knowles, Lalonde, Macdonnell, Marier, Marquis, McGregor, McIlraith, McLure, Michaud, Probe, Reid, Shaw, Smith (*Calgary-Ouest*), Stewart (*Winnipeg-Nord*) et Winkler; que le Comité ait pouvoir d'envoyer quérir personnes, documents et dossiers, d'entendre des témoins et de faire rapport de temps à autre à la Chambre.

---

Le VENDREDI 22 mars 1946.

*Ordonné*.—Que le nom de M. McCullough (Assiniboïa) remplace celui de M. Knowles comme membre dudit comité.  
Certifié conforme.

*Le Greffier de la Chambre,*

ARTHUR BEAUCHESNE.

---

## RAPPORT À LA CHAMBRE

Le Comité spécial des dépenses et des économies de guerre a l'honneur de présenter son

### PREMIER RAPPORT

Votre Comité recommande,—

1. Qu'il lui soit permis de faire imprimer, au jour de jour, 1,000 exemplaires en anglais et 500 exemplaires en français de ses procès-verbaux et des témoignages entendus, et qu'à cet égard soit suspendue l'application de l'article 64 du Règlement.

2. Que le quorum du Comité soit réduit de 13 à 10, et qu'à cet égard soit suspendue l'application du paragraphe 3 de l'article 65 du Règlement.

Le tout respectueusement soumis.

*Le président,*

GORDON B. ISNOR.